

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 17 BIS A

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.